

CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 avril 2024

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

05 avril 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme TALL

Mme HAMADOUC

Mme SOW

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à Mme SAKHO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

26 Modernisation de l'éclairage public - convention intracting avec la banque des territoires

■ Rapport de présentation :

Fabienne LAMBRE, Adjointe

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son souhait de passer une convention avec la Banque Des Territoires pour le financement par un prêt de la rénovation en LED des points lumineux en intracting.

Le coût des travaux de remplacement de 2925 lanternes est estimé à 2 051 450€ HT soit 2 461 740€ TTC dont 1 888 347€ HT soit 2 266 016.40€ TTC financés par un prêt à un taux de 2% sur une durée de 13 ans contractée avec la Banque des Territoires

Monsieur le Maire précise que le changement des lanternes en LED sera réalisé par le biais du SE60 sans transfert de compétences et par convention de maîtrise d'ouvrage.

La réalisation, selon le programme défini dans l'étude initiale du SE60, est prévue sur une période de 2024 – 2026 à raison d'une progression annuelle prévisionnelle de 25% de la part de lanternes LED sur la ville soit :

- 1 100 lanternes en 2024,
- 950 lanternes en 2025,

- 875 lanternes en 2026.

A ce jour, la part de lanternes LED sur la ville est de 25%, ainsi fin 2026, la ville sera équipée à 100% de lanternes LED.

Les économies d'énergie annuelle selon cette mise en œuvre et en conservant une évolution annuelle de 5% du coût de l'énergie sont estimées à :

- 93 000 € en 2025,
- 250 000 € en 2026,
- 290 000 € en 2027.

Le retour sur investissement des travaux de changement des lanternes est estimé à 8 ans.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention avec la Banque des Territoires relative au financement de la rénovation des points lumineux en Intracting, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment par l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission patrimoine et cadre de vie du 21 février 2024,

Considérant la nécessité de rénover les points lumineux sur la ville de Creil,

Considérant que le financement peut être effectué en Intracting par le biais d'une convention passée avec la Banque Des Territoires,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la convention entre la Banque des Territoires et la Ville de Creil relative au financement de la rénovation des points lumineux en Intracting.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Banque des Territoires, et tout document y afférent.

Article 3 : d'acter que le coût des travaux est estimé à 2 051 450€ HT soit 2 461 740€ TTC dont 1 888 347€ HT soit 2 266 016.40€ TTC financés par un prêt à un taux de 2% sur une durée de 13 ans contractée avec la Banque des Territoires.

Article 4 : de noter que le changement des lanternes sera réalisé par le biais d'un marché du SE60 sans transfert de compétences au SE60 et par convention de maîtrise d'ouvrage. La réalisation, selon le programme défini dans l'étude du SE60, est prévue sur une période de 2024 – 2026 à raison d'une progression annuelle de 25% de la part de lanternes LED sur la ville soit :

- 1 100 lanternes en 2024,
- 950 lanternes en 2025,
- 875 lanternes en 2026.

Article 5 : d'acter que les économies d'énergie annuelles selon cette mise en œuvre et en conservant l'extinction totale de nuit et en considérant une évolution annuelle de 5% du coût de l'énergie sont estimées à :

- 93 000 € en 2025,
- 250 000 € en 2026,
- 290 000 € en 2027.

Le retour sur investissement des travaux de changement des lanternes est estimé à 8 ans.

Article 6 : de noter que l'intracting nécessitera un suivi précis des consommations et des économies d'énergie réalisées de manière à réinjecter les crédits de fonctionnement « économisés » en crédits d'investissement permettant de rembourser l'emprunt.

03 AVR. 2024
CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le 05 avril 2024